



EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL L'ILE AUX TRESORS

REGLEMENT PARTICULIER

Modifié par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2017
Modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

Article 1- Mission

L'équipement L'Ile aux Trésors est un établissement d'accueil au sens défini par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 modifié par les décrets 2007-230 du 20 février 2007, n°2010-613 du 7 juin 2010 et par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021. Il comporte :

- un accueil régulier de 25 places,
- un accueil occasionnel de 10 places,

Article 2 – Organisation

La direction de l'établissement est assurée par une infirmière puéricultrice. Elle est assistée par une directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants.

La continuité des fonctions de direction est assurée par la directrice et son adjointe, présentes en alternance sur toute l'amplitude horaire d'ouverture.

En l'absence de l'une d'entre elles, la continuité de la fonction de la fonction de direction est assurée en liaison avec les équipes de direction des différents établissements et service d'accueil municipal.

Article 3 – Règlement de l'équipement

L'établissement d'accueil propose des accueils réguliers et occasionnels. A ce titre, le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil collectif du jeune enfant s'applique à l'équipement.

Elle propose également un accueil d'urgence dans le cadre de l'accueil occasionnel en fonction des places disponibles.

L'établissement peut être amené à accueillir des enfants en situation de handicap.

Le règlement de la Régie Enfance Famille s'applique en matière de tarification.

Article 4 – Conditions particulières d'accueil

Cet établissement propose un accueil régulier de 25 places de 7h30 à 18h30.

L'accueil occasionnel de 10 places selon les horaires d'ouverture suivants :

- Matin : 8h30 à 12h
- Après-midi : 14h-18h
- Journée complète : 8h30-18h

Article 5 – Publicité

Un exemplaire du présent règlement est remis aux familles.

Un exemplaire est affiché dans l'établissement à la vue des familles.